

## Les structures administratives de l'Empire byzantin aux X<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècles

Entre 900 et 1204, l'Empire connaît deux grandes «révolutions». La première conduit à la transformation de l'armée des thèmes, qui se désagrège, en une armée professionnelle et par la seconde, l'administration s'ajuste à l'étendue réduite de l'Empire des Comnènes. Les deux ne furent pas sans répercussion sur le financement, l'équipement et le ravitaillement des armées.

### LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME FISCAL: LE RENONCEMENT À L'IMPÔT DIRECT SUR LES PAYSANS

La première de ces transformations est évidemment la plus importante, car elle a des conséquences sur l'organisation financière de l'Empire dont le but principal a toujours été de financer les armées nécessaires à sa défense. Le régime des terres stratotiques, à peine reconnu par la législation macédonienne, est remis en cause par l'évolution sociale qui conduit en moins de deux siècles à la quasi-disparition de la paysannerie des petits propriétaires. L'État, qui vers 900 commence à perdre une partie – encore modeste – de sa principale ressource, l'impôt foncier prélevé sur cette paysannerie, cherche d'autres solutions. Grâce à l'usage plus répandu de la monnaie, l'abondance du numéraire générée par les conquêtes et la croissance économique, l'État les trouve principalement dans la fiscalisation de la *strateia*, puis plus tard dans la gestion directe par le fisc ou les institutions impériales (terres de l'empereur, *euageis oikoi*, *sékreta* constantinopolitains) d'immenses domaines fonciers, le fisc conservant désormais par devers lui la majeure partie des biens clasmatiques.

La fiscalisation de la *strateia* est effectivement engagée très tôt, sans doute dès les premières attestations des terres stratotiques. Nicolas Oikonomidès, à partir des effectifs mobilisés dans le thème du Péloponnèse pour une expédition en Lombardie sous Lécapène et dans celui des Thracésiens pour la campagne de Crète de 949, a pu montrer que, dès cette époque, les parèques avaient remplacé les petits propriétaires indépendants sur une partie des terres, peut-être déjà majoritaire, dans les thèmes du Péloponnèse et des Thracésiens<sup>1</sup>.

### NICÉPHORE PHOCAS : UNE TENTATIVE DE RÉAMÉNAGEMENT DANS LE CADRE DU SYSTÈME

La nouvelle de Nicéphore Phocas pour financer la cavalerie de choc, indispensable pour briser la résistance des lignes arabes a été souvent commentée<sup>2</sup> et en dernier lieu par Paul Magdalino<sup>3</sup>, Selon ce dernier, le triplement de la *strateia* nécessaire à l'équipement des cavaliers lourds aurait été rendue nécessaire pour payer deux valets d'arme supplémentaires, l'un portant la cuirasse (*klibanon*) et l'autre la tunique (*épilorikon*). En plaçant trois fois plus de terres sous le régime stratotique, étaient augmentés en proportion les avantages fiscaux qui permettaient de subvenir à l'entretien du cavalier mais aussi de deux valets. Cette mesure aurait donc favorisé la couche inférieure de l'aristocratie en la dotant de nouvelles ressources financières. Mais en réalité les seuils définis par la loi correspondaient à des minima et un stratiote cavalier ordinaire pouvait enregistrer plus de quatre livres de terres dans le catalogue stratotique ; il est probable – et c'était l'objectif – qu'en créant la catégorie des cavaliers lourds l'empereur a au contraire fait peser une charge supplémentaire, en éliminant une faille du système. En effet, si un stratiote plaçait sept livres d'or – assurément une belle somme qui le plaçait

<sup>1</sup> N. OIKONOMIDES, The social structure of the Byzantine countryside in the first half of the X<sup>th</sup> century. *Symmeikta* 10 (1996) 105–125 (repris dans IDEM, *Social and Economic Life in Byzantium*. Aldershot 2004, XVI).

<sup>2</sup> T. KOLIAS, Νικήφορος Β΄ Φώκας (963–969). Ο στρατηγός αυτοκράτωρ και τό μεταρρυθμιστικό του έργο. Athènes 1993, 21–28.

<sup>3</sup> P. MAGDALINO, The Byzantine Army and the Land: From Stratotikon Ktéma to Military pronοia, in: K. TSIGNAKÈS (éd.), *Byzantium at War* (9<sup>th</sup>–12<sup>th</sup> c.). Athènes 1997, 15–36 (désormais MAGDALINO, *Byzantine Army*).

nettement hors de la paysannerie – dans les registres du *stratiôtikon*, il n’assumait pas d’effort supplémentaire par rapport à celui qui n’avait que quatre livres d’or pour un avantage fiscal supérieur des trois-quarts. Si le stratiote ordinaire plaçait dix livres d’or, nous ne savons pas s’il devait fournir deux combattants ou s’il tirait simplement profit d’une exemption plus grande.

Il paraît plus vraisemblable qu’il s’agisse, comme le propose P. Magdalino<sup>4</sup>, d’une augmentation de la *strateia* fiscalisée. Cette supposition trouve un écho exact dans un texte de Jean Zônaras, qui décrit comment personne n’échappe à la conscription, passant obligatoirement vers la catégorie supérieure et comment Nicéphore avait, semble-t-il, enregistré l’univers entier pour le service militaire<sup>5</sup>. Ibn Hauqal fixe à 10 dinars (sans doute faut-il comprendre des nomismata) la *strateia* d’un cavalier de type commun et à 30 celle d’un cavalier lourd. Le nombre de dix nomismata est intéressant à comparer à la seule estimation – indirecte – de la valeur d’une *strateia* d’un cavalier non cuirassé, qui nous ait été livrée par un document d’archive du XI<sup>e</sup> siècle, soit environ cinq nomismata<sup>6</sup>, car il démontre une certaine cohérence dans l’information. Il semble que Nicéphore ait donc fait glisser chacun des assujettis à une catégorie supérieure de service et ait créé le groupe des cavaliers lourds. Nicéphore n’a sans doute pas amélioré directement la situation fiscale des riches propriétaires de douze livres de terres, mais il les a préparés à combattre plus efficacement et donc à remporter plus de victoires. Dans ce cas, le riche stratiote recoupait ses dépenses en participant au partage d’un butin plus abondant qu’auparavant et en recevant les récompenses impériales. Il n’est pas certain que l’effort fiscal exigé par Nicéphore Phocas ait été maintenu au même niveau par ses successeurs, car l’empereur a perdu une partie de sa popularité en raison de ses exigences financières. De plus, la cavalerie lourde, qui joua un rôle décisif contre les Arabes, était moins utile face aux Bulgares, notamment en raison de la nature du terrain. Nous ignorons le destin de ces régiments, car les Byzantins, lorsqu’ils engagèrent à nouveau des cavaliers de rupture, firent appel, dès le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, aux combattants normands, qui étaient rémunérés autrement.

#### L’AUGMENTATION DES RESSOURCES DE L’ÉTAT

Les terres abandonnées ne sont plus revendues à partir du règne de Basile II. Cette évolution se perçoit à travers les archives des monastères de l’Athos, par lesquelles on peut montrer que le prix des terres clasmatiques augmente et puis qu’on a plus de mention de klasmata<sup>7</sup>, sans doute grâce à la croissance démographique. L’État peut les exploiter lui-même et tirer profit de la rente en sus de l’impôt. Ce changement aboutit à la création du bureau des *oikeiaka* dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Il faut tenir compte aussi d’un fait qui a été perçu, mais insuffisamment souligné, l’importance des confiscations opérées à l’encontre des plus grands propriétaires fonciers de l’Empire pendant un siècle, du règne personnel de Basile II aux débuts de celui d’Alexis Comnène.

Basile II a ainsi confisqué la fortune du parakoimomène Basile qui avait accaparé une partie des meilleures terres reconquises sur les musulmans<sup>8</sup>. Le souverain s’empara ensuite de la fortune foncière d’Eustathe Maléïnos, dernier représentant de la famille la plus riche de son temps<sup>9</sup>. Les Phocas furent également privés de leurs biens en plusieurs étapes et l’ostracisme dont ils furent l’objet fut efficace puisqu’ils disparurent sinon physiquement, du moins socialement<sup>10</sup>.

<sup>4</sup> *Ibidem* 23.

<sup>5</sup> Ioannis Zonarae epitomae Historiarum libri XIII–XVIII, rec. TH. BÜTTNER-WOBST. Bonn 1897, 505–506.

<sup>6</sup> N. OIKONOMIDÈS, Fiscalité et exemption fiscale à Byzance (IX<sup>e</sup>–XI<sup>e</sup> s.). Athènes 1996, 118.

<sup>7</sup> P. LEMERLE, The Agrarian History of Byzantium from the Origins to the twelfth Century. Galway 1979, 162: 50 modioi de terre pour un nom en 941 alors que le prix normal pour la terre arable de qualité courante au XI<sup>e</sup> siècle est de 2 modioi. Voir également, C. MORRISON – J.-Cl. CHEYNET, Prices and Wages in the Byzantine World, in: The Economic History of Byzantium (dir. A. LAIOU). Washington, D.C. 2002, 818.

<sup>8</sup> Ioannis Scylitzae Synopsis Historiarum, éd. I. THURN (*CFHB* 5). Berlin–New York 1973, 311–312 (désormais Skylitzès).

<sup>9</sup> Eustathe ne fut pas le dernier représentant de la lignée, mais les Maléïnoi postérieurs à ce dernier qui sont seulement attestés par des sceaux, étaient de rang modeste: cf la liste donnée par I. JORDANOV, Corpus of Byzantine Seals from Bulgaria, II: Byzantine Seals with Family Names. Sofia 2006, voir le commentaire du n°408.

<sup>10</sup> Les Phocas, appendice à l’ouvrage de G. DAGRON – H. MIHĂESCU, Le traité sur la guérilla de l’empereur Nicéphore Phocas. Paris 1986, 315. La collection G. Zacos de la Bibliothèque nationale de France comprend quelques sceaux inédits des Phocas du XI<sup>e</sup> siècle qui confirment le déclin de leur statut social.

Lorsque Psellos exprime son admiration devant le Trésor amassé par Basile II, il en souligne la double origine, les prises de guerre et les confiscations opérées contre les nombreux ennemis de l'empereur<sup>11</sup>. Il semble que, sous Basile II, les impôts n'aient pas été particulièrement lourds, car il n'avait pas exigé tous les arriérés dûs<sup>12</sup> et, dans la région d'Antioche et de Laodicée, vinrent s'installer des chrétiens syriaques qui quittaient la Palestine, attirés par des conditions fiscales meilleure que dans leur pays d'origine<sup>13</sup>.

Les confiscations continuèrent sous les successeurs de Basile II: sous Michel IV le Paphlagonien, Constantin Dalassénos fut sans doute aussi dépossédé de ses propriétés du thème des Arméniaques<sup>14</sup>. Toutes les richesses accumulées par les favoris, tout particulièrement le dernier, Nicéphoritzès, ministre de Michel VII Doukas, firent aussi leur retour dans la main de l'empereur. Enfin en ce siècle de rébellions, dont beaucoup avortèrent, les vaincus furent naturellement dépouillés de leurs biens: Georges Maniakès, Léon Tornikios et de nombreux officiers de la région d'Andrinople, Romain Diogène, Nicéphore Bryennios ou encore Nicéphore Basilakios, qui pour être sûrement moins riches que les magnats anatoliens appartenaient tout de même au groupe des familles les plus aisées de l'Empire.

Le mouvement n'était évidemment pas unilatéral, puisque les empereurs, notamment ceux du XI<sup>e</sup> siècle, incertains de bien tenir le pouvoir faute de légitimité personnelle, durent multiplier les distributions pour remercier leurs partisans et augmenter leurs clientèles. Les souverains édifièrent également des monastères, qu'ils dotèrent somptueusement, comme Constantin Monomaque pour sa fondation des Manganes. Dans l'un et l'autre cas cependant, les biens donnés ne furent sans doute pas tous perdus pour le fisc et la couronne. Ces *oikoi* servirent à récompenser les favoris du moment, mais ces donations personnelles furent largement viagères. Ainsi, Constantin Lichoudès ou Nicéphoritzès avaient reçu les revenus de *sékreta*, qui évidemment reviendraient à leur mort au fisc<sup>15</sup>. Quant aux biens donnés aux grands *oikoi* monastiques impériaux, ils restaient, en fait, disponibles pour accorder des faveurs aux proches des empereurs. Rappelons que le nombre de ces *oikoi* augmente fortement aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles et que l'administration qui les gère se développe en proportion. La reconquête a également fourni, aussi, aux institutions fiscales et financières l'occasion d'accroître considérablement leur patrimoine.

Cette augmentation, des ressources propres sans doute massive sous les règnes des empereurs militaires, se traduit institutionnellement par le développement des *épiskepseis*, la complexité croissante de leur appareil de gestion et peut-être l'apparition d'un fonctionnaire aux attributs mal définis et dont les fonctions n'étaient pas nécessairement identiques pour tous, le *basilikos*, dont le nom indique bien qu'il est d'abord au service direct de l'empereur. Hélène Ahrweiler a relevé les mentions de *basilikos*, dans les textes. La première occurrence daterait du début du X<sup>e</sup> siècle, lorsqu'un *basilikos* fut chargé de stocker du ravitaillement (blé, orge, biscuit) pour l'expédition de 911<sup>16</sup>. Le dernier éditeur, John Haldon traduit par «an official present», considérant qu'il s'agit d'un fonctionnaire impérial quelconque, mais les autres fonctionnaires cités dans ce même texte le sont avec leur charge précise. Il s'agit donc bien ici du *basilikos*. N. Oikonomidès a relevé deux mentions, dans les lettres du patriarche Nicolas Mystikos. Si la première mention renvoie à des *basilikoi anthrôpoi* assez indistincts<sup>17</sup>, la seconde vise bien un fonctionnaire du fisc. En Orient, Yahya d'Antioche souligne le rôle de Kouleib, *basilikos* à Antioche puis à Mélitène<sup>18</sup> et Obeidallah, *basilikos* à Mélitène, puis à Antioche durant la révolte de Bardas Sklêros<sup>19</sup>. Le même auteur précise que Basile II, après la conquête de la Bulgarie, y établit des *basilikoi*

<sup>11</sup> Michel Psellos, Chronographie, éd. É. RENAULD. Paris 1967, I 19 (désormais Psellos, Chronographie).

<sup>12</sup> Skylitzès 373.

<sup>13</sup> Histoire de Yahyā ibn-Sa'īd al-Anṭākī, Continuateur de Sa'īd ibn-Biṭīq, éd. et trad. par I. KRATCHOVSKY – A. VASILIEV, II. PO 23 (1932) 505 (désormais Yahyā).

<sup>14</sup> Jean l'Orphanotrophe poursuivait Constantin et toute sa famille de sa haine, mais, dans les sources, on ne trouve pas de mention explicite de la confiscation de leurs biens (Skylitzès 404).

<sup>15</sup> Lichoudès dut rendre les Manganes pour accéder au patriarcat (Zōnaras 670) et Nicéphoritzès fut torturé à mort pour lui faire rendre gorge (*ibidem* 726).

<sup>16</sup> J. F. HALDON, Theory and Practice in Tenth-Century Military Administration. Chapters II 44 and 45 of the Book of Ceremonies. TM 13 (2000) 211.

<sup>17</sup> Nicholas I, Patriarch of Constantinople, Letters, ed. and transl. by R.J.H. JENKINS – L.G. WESTERINK (CFHB 6). Washington, D.C. 1973, lettres n° 92, l. 36 et n° 96, l. 16.

<sup>18</sup> Yahyā 372 et 373.

<sup>19</sup> *Ibidem* 373–378.

«chargés de l'ensemble des affaires financières» mais cette dernière mention reste ambiguë puisqu'on ignore s'il s'agit d'un terme technique ou une façon d'expliquer que des fonctionnaires impériaux succèdent à l'administration de Samuel<sup>20</sup>. Leur charge a un caractère fiscal, mal défini, mais un sceau mentionne le *basilikos* de la *dioikèsis* d'Amaseia<sup>21</sup>. Il percevait l'*oikomodion*, taxe en nature modérée<sup>22</sup>, mais il avait sans aucun doute des attributions plus larges, notamment en Orient ; Kouleib à Mélitène disposait dans ses caisses de la coquette somme de six centenaires. Ce personnage, un Arabe rallié à la cause byzantine, avait reçu, de Basile II, la haute dignité de patrice. Catherine Holmes a bien souligné que ces deux hommes, Kouleib et Obeïdallah, n'étaient pas les fonctionnaires de rang relativement modeste que sont la plupart des *basilikoi*, mais des intermédiaires clés, représentant des élites locales, qui contribuaient, au côté de l'armée, à tenir les nouvelles provinces<sup>23</sup>.

À Tarse, le premier *basilikos*, connu par un sceau datable du règne de Basile II, s'appelait Xosenis (Husain?), sans doute une personnalité locale, comme le suggère son nom; il portait la dignité plus modeste de spatharocandidat, qui est, cependant, à cette époque, celle habituellement octroyée aux juges de thème. Catherine Holmes ajoute que les régions nouvellement soumises en Orient, comme Mélitène, payaient des tributs et non des impôts comme dans les thèmes traditionnels ; elle s'appuie, en effet, sur le verbe employé par Théophane Continué à propos de Mélitène, *δασμοφορεῖσθαι* car *δασμός* signifie tribut. S'il est exact que c'est bien le sens de ce mot, notamment chez Skylitzès<sup>24</sup>, les auteurs byzantins l'emploient en fait avec le sens de lever l'impôt. Pour ne prendre qu'un exemple, Jean d'Antioche, dans son célèbre réquisitoire contre la politique d'Alexis Comnène, accuse l'empereur, après son avènement, d'avoir écrasé le pays, y compris Constantinople, sous les *dasmologiai* car il a en inventé de nouvelles en raison des dépenses militaires.<sup>25</sup> En vérité, il est difficile d'opposer les thèmes, qui seraient soumis à l'impôt régulier, aux régions périphériques, qui seraient tributaires, comme Alep sous Nicéphore Phocas. Même dans les territoires soumis de longue date à l'Empire, les fonctionnaires levaient des tributs sur certains groupes, comme les Slaves du Péloponnèse. La distinction entre impôt et tribut est secondaire, car ce qui compte c'est de remplir les coffres impériaux.

Catherine Holmes doute que la présence de nombreux *épiskeptai* et curateurs en Orient, dans les provinces reconquises, témoigne de l'abondance des terres des anciens émirats abandonnées par les habitants musulmans, hypothèse généralement retenue<sup>26</sup>. Elle s'appuie sur le cas de Mélitène. De fait, nous n'avons pas de mention précise de domaines de la Couronne ou du fisc liés à cette région, mais si l'on considère l'émirat de Tarse, des domaines sont attestés, notamment ceux dont s'était illégalement emparé Basile Lécapène, puis ceux qui passèrent ensuite à divers *sékreta*, comme celui de l'Antiphonète, ou celui du *gèrotrophion*<sup>27</sup>. La région de Mélitène avait été dépeuplée par les opérations de Jean Kourkouas, menées conformément aux préceptes des traités militaires contemporains, recommandant la politique de la terre brûlée autour des villes à prendre. Les empereurs byzantins repeuplèrent la ville en faisant appel aux chrétiens orientaux, Syriques et Arméniens<sup>28</sup>.

Que nous apprennent encore les sceaux? Tout d'abord, ils permettent d'affirmer que chaque thème disposait de son *basilikos* et, en second lieu, que les *basilikoi* étaient particulièrement actifs en Orient et exerçaient cette charge avec d'autres fonctions de haut niveau, comme celle de juge de l'hippodrome. Nous avons conservé un petit nombre de sceaux de *basilikoi*, dont la majeure partie se rapporte aux provinces d'Orient, fait significatif

<sup>20</sup> Yahyā III éd. par I. KRATCHOVSKY. Traduction française annotée par Fr. MICHEAU – G. TROUPEAU. *PO* 47 / 4 (1997) 39.

<sup>21</sup> G. ZACOS, *Byzantine Lead Seals*, compiled by J.W. NESBITT. Berne 1985, n° 88.

<sup>22</sup> Comme son nom l'indique, un modios de blé et un d'orge étaient prélevés par oikos (soit l'équivalent de 1/12<sup>e</sup> de nomisma + 1/15<sup>e</sup> si l'on considère les prix du blé et de l'orge à cette époque) ; cf. N. OIKONOMIDÈS, *Fiscalité et exemption fiscale à Byzance (IX<sup>e</sup>–XI<sup>e</sup> s.)*. Athènes 1996, 82–83.

<sup>23</sup> C. HOLMES, *Basil II and the Governance of Empire (976–1025)*. Oxford 2005, 377–381.

<sup>24</sup> Skylitzès emploie aussi *dasmophoreia* au sens de lever l'impôt. Il affirme ainsi que Constantin VIII en trois ans de règne a fait cinq *dasmophoreiai*, parce qu'il a réclamé des arriérés (Skylitzès 373).

<sup>25</sup> P. GAUTIER, *Diatribes de Jean l'Oxite contre Alexis I<sup>er</sup> Comnène*. *REB* 28 (1970) 29, 31, 47.

<sup>26</sup> OIKONOMIDÈS, *Listes de préséance 356*; J. HOWARD-JOHNSTON, *Crown Lands and the Defence of Imperial Authority in the Tenth and Eleventh Centuries*. *BF* 21 (1995) 91–92 (désormais HOWARD-JOHNSTON, *Crown Lands*).

<sup>27</sup> J.-Cl. CHEYNET, *Sceaux byzantins des musées d'Antioche et de Tarse*. *TM* 12 (1994) n° 73 (Antiphonète), n° 37 (gèrotrophos), n° 38 (notaire du gèrotropheion).

<sup>28</sup> G. DAGRON, *Minorités ethniques et religieuses dans l'Orient byzantin à la fin du X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècle: L'immigration syrienne*. *TM* 6 (1976) 177–216.

de l'importance de ces provinces, alors que celles-ci sont pourtant moins bien représentées en sigillographie<sup>29</sup>. Une question vient à l'esprit: cette importance des *basilikoi* orientaux est-elle liée à la structure des provinces orientales reconquises, notamment l'abondance des domaines publics ? Ailleurs, le statut des *basilikoi* dépend de la taille de la circonscription, mais Psellos avait jugé bon de se faire attribuer le *basilikaton* d'une simple ville, ou plutôt d'un *kastron*, Madyta.

Parmi les fonctionnaires qui prennent au XI<sup>e</sup> siècle un poids considérable, il faut donc placer les gestionnaires des biens publics, en premier lieu, les curateurs et les *épiskeptitai*, mais il y a aussi les *épi tōn ktēmatōn* ou *ktēmatinoi* et les *pronoētai*<sup>30</sup>. Il n'est pas aisé de distinguer les attributions spécifiques de chacun de ces fonctionnaires. Les curateurs de thèmes ne semblent se différencier en rien des *épiskeptitai* de thèmes, sinon que certains thèmes sont, en principe, pourvus de curateurs comme à Tarse ou à Mélitène, alors que des *épiskeptitai* relèvent d'autres, comme à Séleucie. On trouverait un parallèle à cette pluralité des termes pour une même fonction dans l'emploi de duc ou de catépan. Les institutions publiques sont presque systématiquement dotées d'un curateur.

Comme le *basilikos*, ces fonctionnaires sont attestés au X<sup>e</sup> et surtout au XI<sup>e</sup> s. L'organisation devient alors complexe, puisqu'un fonctionnaire, l'économiste des *épiskepseis* d'Occident, coiffe l'ensemble des *épiskepseis* de cette partie de l'Empire et qu'il existait aussi un bureau des *épiskepseis* d'Orient<sup>31</sup>. Ce développement correspond à l'augmentation considérable des terres publiques et lui est concomitant.

Dès avant les Comnènes, en dépit de l'existence des grands bureaux du fisc, la plupart des *oikoi* et des *sékreta* sont financés sur des biens spécifiques. Pour ne prendre que quelques exemples, on connaît des curateurs ou grands curateurs des Manganes, du Pétrion, de l'Éleuthérion, du Myrélaion, mais aussi de la soie, des *ergodosia*, du *kanikleion*, ou encore du Palais de Pègè, du parakoimomène, de l'*oikos* du despote Romain (Lécapène)... Au VIII<sup>e</sup> siècle, un unique fonctionnaire suffisait apparemment pour diriger l'administration des *oikoi* dans leur ensemble, puisque y est alors connu le curateur des *basilikoi oikoi*<sup>32</sup>.

Si l'on observe une carte des *épiskepseis* attestées aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle, on note que plusieurs des camps retranchés, *aplēkta*, se trouvent à proximité d'un centre de gestion des terres impériales: Achyrobachoi (en Thrace), Méσανakta, sans doute Anthia et Lampè (sous Botaniatès, qui aura financé son *tagma* des Chômatènoi), Malagina et, au siècle suivant, Lopadion et Kypsella. On peut donc se demander si les revenus tirés de ces *épiskepseis*, quand elles n'étaient pas données à un bénéficiaire, ne servaient pas à l'équipement ou au ravitaillement des armées. Paul Magdalino, remarquant que le *tagma* normand d'Hervé est établi dans les Arméniaques, province dans laquelle deux grandes familles, les Lécapènes et les Kourkouas, avaient disposé de leurs bases foncières et où un prétendant au trône, Constantin Dalassène, avait perdu ses biens confisqués par Jean l'Orphanotrophe, arrive en fait à la même conclusion. Il estime que l'installation des Normands s'est faite sur ces terres publiques<sup>33</sup>. Celles-ci avant sans doute le statut d'*épiskepseis* et du reste deux *épiskeptitai* des Arméniaques sont attestés au XI<sup>e</sup> s. Si ces *épiskepseis* ont financé l'installation des Normands, elles ont bien participé à l'effort de guerre. On notera qu'un des successeurs d'Hervé, Roussel de Bailleul, tenait aussi des biens dans les Arméniaques et on peut faire l'hypothèse qu'il s'agit toujours des mêmes terres publiques, données à titre viager. La perte de l'Asie Mineure à la fin du XI<sup>e</sup> siècle aura été cruellement ressentie, puisque l'avancée de la frontière orientale de l'Empire, durant les IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, avait permis de constituer de nombreuses *épiskepseis* prises sur les biens des souverains musulmans dépossédés: Podandos, Rodandos, Longinas, Arabissos, Téphriké...<sup>34</sup>

<sup>29</sup> Outre Kouleib, trois autres *basilikoi* de Mélitène sont attestés par des sceaux: Solomonakès, grand chartulaire (Catalogue of Byzantine Seals at Dumbarton Oaks and in the Fogg Museum of Art 4, ed. E. McGeer – J. Nesbitt – N. Oikonomides, Washington, D.C. 2001, 68.1), Jean, de Mélitène et des thèmes arméniens (Ibid., 56.2); N, *basilikos* de Mélitène et de Mésopotamie et juge de l'hippodrome (V. Laurent, Documents de sigillographie byzantine. La collection C. Orghidan. Paris 1952, n° 212, corrigé par N. et W. Seibt, Siegel der Sammlung Orghidan: Eine Nachlese zur Edition V. Laurents. *JÖB* 53 [2003] 198).

<sup>30</sup> Cf. entre autres, J.-Cl. Cheynet, *Épiskeptitai* et autres gestionnaires des biens publics (d'après les sceaux de L'IFEB). *SBS* 7 (2002) 87–117. Howard-Johnston, *Crown Lands* 76–99.

<sup>31</sup> Pour l'Occident, par. ex., Catalogue of Byzantine Seals at Dumbarton Oaks and in the Fogg Museum of Art I, ed. J. Nesbitt – N. Oikonomides. Washington, D.C. 1991, n° 1.30. Pour l'Orient, cf. W. Seibt – M.L. Zarnitz, *Das byzantinische Bleisiegel als Kunstwerk* (Katalog zur Ausstellung). Vienne 1997, 3.3.10.

<sup>32</sup> N.P. Lichačev, *Molivdovuly Greceskogo Vostoka*, ed. V.S. Šandrovskaja. Moscou 1991, 203 et pl. 72, n° 3.

<sup>33</sup> Magdalino, *Byzantine Army* 31–32.

<sup>34</sup> Cf. Cheynet, *Épiskeptitai*; Howard-Johnston, *Crown Lands*, à compléter avec Holmes, *Basil II* 373, n. 167.

En conclusion, il n'est pas certain que la fortune du fisc et de la couronne ait décliné au cours du XI<sup>e</sup> siècle, du moins avant que la plus grande partie de l'Asie Mineure ne fût passée aux Turcs.

## LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE ORGANISATION

### LA POLITIQUE MILITAIRE RESTE SUR LE MODÈLE DES GRANDS EMPEREURS SOLDATS

L'armée professionnelle qui a permis l'extension considérable de l'Empire de Nicéphore Phocas à Basile II rend inutile le maintien des régiments thématiques sous leur forme traditionnelle. D'autre part, l'évolution de la fiscalité, entamée au siècle précédent, trouve son aboutissement avec la réorganisation du financement de l'armée sur d'autres bases.

Les empereurs du XI<sup>e</sup> siècle, après Basile II, passent souvent pour avoir négligé l'armée, tant les hommes que l'équipement. En même temps, ils leur est reproché de laisser les percepteurs commettre des exactions pour augmenter les rentrées fiscales. Sans doute, Monomaque est-il accusé de gaspiller le Trésor par ses constructions somptuaires, mais le but réel de ses exigences fiscales est bien de payer les soldats. Cet empereur n'a pas cessé de lever des armées pour combattre les révoltes de Maniakès, conquérir l'Arménie ou repousser les assauts des Petchénègues, même si les résultats furent mitigés. Un souverain issu des rangs de l'armée, Isaac Comnène, a lui aussi mené une politique fiscale rigoureuse, coupant dans les dépenses de l'État par une diminution des *rogai* ou l'annulation de privilèges accordés par ses prédécesseurs, au prix d'une grave chute de popularité<sup>35</sup>. Constantin Doukas, qui lui succéda, fut lui aussi taxé de laderie à l'égard de l'armée et en même temps de s'occuper personnellement des affaires fiscales entraînant pour les citoyens des enquêtes complexes<sup>36</sup>. Autrement dit, tous les souverains, réputés soucieux ou non des intérêts des militaires, ont pratiqué la même politique, poussés par la même nécessité, pouvoir mobiliser assez d'hommes.

L'armée évoluant, la structure thématique cessa d'être adaptée. Le stratège de thème céda progressivement la place au duc ou catépan et les petits thèmes orientaux furent regroupés en duchés susceptibles de rassembler assez de troupes pour opposer une résistance sérieuse à un adversaire éventuel. La crise de la fin du XI<sup>e</sup> siècle conduisit à l'éclatement des anciens grands thèmes. Le rétablissement de la situation sous les trois premiers Comnènes permit à ceux-ci de reconstituer de vastes thèmes, notamment en Asie Mineure.

### LA DISPARITION DES FONCTIONNAIRES ET DES BUREAUX LIÉS À L'ANCIEN SYSTÈME MILITAIRE

L'administration des thèmes s'affaiblit au cours du XI<sup>e</sup> siècle et elle est remaniée sous Alexis Comnène. Le protonotaire de thème disparaît, mais il semble que les revenus de certaines *épiskepseis* impériales soient plus spécialement destinés aux fournitures de l'armée. Sous les Comnènes les *épiskepseis* constituent un élément clé de la gestion impériale et la disparition des sceaux d'*épiskeptitai* ne contredit pas cette assertion, puisque les *épiskepseis* continuent d'être bien attestées<sup>37</sup>. Leurs revenus servent à rémunérer non seulement les *sékréta*, mais aussi les maisons des princes du sang. Toutefois, les donations impériales restent viagères et il semble que cette règle fut strictement respectée jusqu'en 1204. À l'échelon inférieur, les rémunérations furent partiellement octroyées par la donation de droits conditionnels, principalement la *pronoia*, car les donations en charisticariat, prédominantes au cours du XI<sup>e</sup> siècle jusqu'à ce que les abus imposent une réforme, fléchissent au XII<sup>e</sup> siècle<sup>38</sup>.

### LES MODES DE RÉMUNÉRATION

Entre le début du X<sup>e</sup> et le milieu du XI<sup>e</sup> s. les méthodes pour alimenter le Trésor public ont changé en profondeur. Au début du X<sup>e</sup> siècle, l'impôt est prélevé en numéraire sur un grand nombre de petits proprié-

<sup>35</sup> Psellos, Chronographie II 120–121.

<sup>36</sup> Miguel Atalíates, Historia. Introducción, edición, traducción y comentario de Im. PÉREZ MARTÍN. Madrid 2002, 58–59 et 64 (désormais Atalíates, Historia).

<sup>37</sup> Des listes d'*épiskepseis* se trouvent dans le chrysobulle d'Alexis III en faveur des Vénitiens de 1198 et la *Partitio Romaniae*, cf. A. CARILE, *Partitio terrarum imperii Romaniae. Studi Veneziani* 7 (1965) 125–305.

<sup>38</sup> J. THOMAS, *Private Religious Foundations in the Byzantine Empire*. Washington, D.C. 1987, 167–213.

taires, même si les grands domaines laïcs et ecclésiastiques représentent déjà une part appréciable de la terre exploitée. Au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, l'Empire est nettement plus étendu, ce qui a élargi l'assiette fiscale. La petite propriété n'a pas disparu. Elle est toujours défendue mais elle est résiduelle et la fiscalité ne peut plus être fondée sur la commune rurale. Le grand domaine l'a emporté. Les grands propriétaires obtiennent souvent des privilèges impériaux qui allègent leurs impôts, du moins pour les monastères puissants comme ceux de l'Athos. Parmi ces grands propriétaires, les diverses formes de propriétés publiques ont progressé. Les grands propriétaires laïcs arrachent sans doute des concessions fiscales, mais sont aussi menacés de confiscations. À la fin du XI<sup>e</sup> siècle, Michel Attaleiatès a du reste exprimé l'inquiétude de tous ces hauts fonctionnaires qu'un coup d'État chassait de leur poste et privait de leur fortune. L'impact des exemptions accordés par l'État aux grands propriétaires laïcs et ecclésiastiques reste controversé. Nicolas Svoronos l'estimait modeste tandis que John Haldon considère que l'État est sérieusement affaibli<sup>39</sup>. Il est probable que les exemptions furent importantes aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, y compris pour des laïcs, mais notre documentation reste très lacunaire. Grégoire Pakourianos avait obtenu des *logisima* pour toute une partie de ses biens<sup>40</sup>. Ces pertes de revenus en faveur des grands propriétaires étaient sans doute compensées, en partie, par le fait que les *rogai* de nombreuses dignités n'étaient plus versées, au moins à certains moments. Autrement dit, il est possible que les *logisima* de Pakourianos aient constitué un mode de paiement à la place des *rogai* de sébaste et de domestique des scholes, du moins en partie. Dans ce cas il n'y avait pas de perte, mais un circuit fiscal raccourci. En revanche une fois les *logisima* transmis au monastère de Pétritzos, le fisc enregistrerait bien un manque à gagner et c'est pour cette raison qu'il fallait un chrysobulle de confirmation pour autoriser un tel transfert. Quoiqu'il en fût, l'État n'a pas manqué d'argent pour financer l'armée sauf durant les deux décennies cruciales de la crise (1071-1091).

L'habitude s'est donc développée au cours du XI<sup>e</sup> siècle de distribuer aux meilleurs serviteurs du régime non plus des terres ni de hautes dignités, mais des revenus de l'État, les revenus des Manganes pour Constantin Leichoudès, sous la forme d'un charisticariat du monastère, la dévolution de *sékreta* pour Nicéphoritès etc... Cela permettait de mobiliser des sommes considérables pour les bénéficiaires, mais sans perdre de droits, puisque toutes ces donations étaient viagères. De fait, il y a peu de différences avec les premiers bénéficiaires de *pronoiai*, qui eux aussi obtinrent sans doute à titre viager d'immenses revenus pris sur le Trésor, mais ne provenant pas nécessairement de leurs propres domaines. La donation conditionnelle, quelle qu'en fût la forme, constituait un remarquable instrument de gouvernement, tant qu'elle restait sous contrôle, car elle n'engageait pas définitivement les biens affectés.

## DES AJUSTEMENTS SOUS LES COMNÈNES ET LES ANGES

### LE FINANCEMENT DE L'ARMÉE

Jusqu'à la mort de Manuel Comnène au moins, l'adaptation de l'Empire aux situations nouvelles, essor de l'Occident, perte d'une partie de l'Asie Mineure, s'est effectuée avec succès, même si les contraintes extérieures ont pesé de plus en plus lourdement. Le financement n'a pas limité les capacités militaires de l'Empire. Si Manuel a envoyé un corps expéditionnaire limité en Italie, c'est qu'il ne voulait pas engager davantage de troupes byzantines, sans doute pour ne pas effaroucher les Italiens, mais il aurait dépensé, selon Nicéas Chôniatès, la somme considérable de 30.000 livres d'or. De même, ce n'est pas un manque d'effectifs qui a entraîné le double échec en 1176 des campagnes de Néocésarée et d'Ikonion. Même sous Alexis Ange au terme d'un quart de siècle de désordres et d'échecs militaires, notamment face aux Bulgares, l'armée de terre était encore considérable et grâce à l'activité des gendres de l'empereur, dont Alexis Paléologue ou Théodore Lascaris, l'armée impériale, mieux commandée, commençait à reprendre le contrôle du sud des Balkans. En 1204, les troupes chargées de défendre la capitale étaient encore importantes, en dépit de toutes les dissidences en Europe et en Asie – Alexis III en Thrace, Lascaris en Asie Mineure, – qui interdisaient de regrouper les forces.

<sup>39</sup> Toutes références dans J. HALDON, *The Army and the Economy: The Allocation and Redistribution of Surplus Wealth in the Byzantine State*. *Mediterranean Historical Review* 72 (1992) 150, n. 34 (repris dans IDEM, *State, Army and Society in Byzantium*. Aldershot 1995, VI).

<sup>40</sup> P. GAUTIER, Le typikon du sébaste Grégoire Pakourianos. *REB* 42 (1984) 35 (désormais GAUTIER, Pakourianos).

P. Magdalino a souligné que l'administration fiscale sous les Comnène est plutôt mieux contrôlée qu'auparavant, citant l'exemple du jugement, en 1196, en faveur du monastère de Lavra exempté de payer la dîme des vins par la décision du grand logariaste et logothète des *sékreta*, Jean Bélissariôtès. Ce dernier est en mesure de s'opposer à un *sékretôn* du fisc en faveur d'un contribuable, certes puissant et bien introduit à la cour<sup>41</sup>. Cela n'exclut pas les abus fiscaux de tel ou tel fonctionnaire, tel le mégaduc Michel Stryphnos, qui aurait ordonné des prélèvements fiscaux abusifs aux dépens des contribuables des régions maritimes chargés de l'entretien de la flotte mais, pis encore, sans avoir construit ou rénové les navires, entraînant un déclin de la flotte fatal lors de la Quatrième croisade.

L'appréciation souvent négative par les modernes du rôle de la *pronoia* a été largement tributaire des critiques de Chôniatès à l'égard de Manuel Comnène. Il accuse ce dernier d'avoir élargi sans discernement la *pronoia* à tous les soldats, y compris des incapables et d'avoir placé de respectables Byzantins en position de dépendance à l'égard de barbares, parfois ignorants de l'art de la guerre. Il n'attaque pas l'institution en elle-même<sup>42</sup>. Il faut faire la part de la polémique.

Cette évolution se traduit dans la structure administrative telle qu'elle est reflétée par les sceaux. Jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, les sceaux témoignent de nombreux fonctionnaires envoyés dans les provinces de l'Empire: *kritai*, *apographais*, protonotaires, commerciaux... Au siècle suivant, et, peut-être dès le règne d'Alexis Comnène, les fonctionnaires provinciaux se font fort rares. Sans doute l'explication de ce phénomène est-elle complexe, car il faut tenir compte d'un autre facteur, la personnalisation des grands postes sous les Comnènes, puisque, désormais, la place dans la *taxis* byzantine est déterminée non plus par le rang hiérarchique de la fonction, mais par le degré d'apparement à l'empereur régnant. Les bulles dont la légende décrit des liens généalogiques au sein de la famille des Comnènes, se multiplient. Il n'est plus dès lors nécessaire d'indiquer la fonction exercée, sauf dans quelques rares cas où celle-ci est fort élevée, comme celle de domestique des scholes par exemple, mais plus celle de duc de thème, puisqu'elle ne définit plus la position sociale de l'intéressé.

Ce transfert de compétences d'une administration étatisée à des personnes privées auxquelles on transmet des droits régaliens, dont celui de lever l'impôt, n'est pas une innovation des Comnènes. Jean l'Orphanotrophe, soucieux d'augmenter les revenus de l'État, a, selon ses contemporains, affermé les charges fiscales. Celui qui obtenait le poste versait la somme attendue, à charge pour lui de la récupérer en levant l'impôt<sup>43</sup>. Il est probable qu'il employait pour accomplir cette tâche des hommes à lui. Ce que nous ignorons, c'est s'il leur faisait obtenir une fonction officielle. En principe, le fermier engrangeait de gros bénéfices et bien des textes du XI<sup>e</sup> siècle font allusion à l'attractivité des charges fiscales. L'institution de la *pronoia* ne changea guère les modalités de prélèvement, puisque, dans l'un et l'autre cas, le contribuable payait son impôt à l'agent de la personne chargée de le lever pour son compte personnel. Dans une certaine mesure, la *pronoia* permettait une amélioration du contrôle de la perception, puisque le pronoiaire n'était pas censé maximaliser ses recettes, puisque le niveau de sa *pronoia* était en principe arrêté d'avance, même s'il est douteux que les parents de l'empereur aient subi un tel contrôle. L'affermage de ce point de vue n'avait qu'un avantage, c'était de limiter à une ou deux années l'activité du fermier. Affermage et *pronoia* n'étaient pas exclusifs l'un de l'autre, puisque les deux coexistèrent sous Alexis Comnène et sous les Anges<sup>44</sup>.

Toute administration n'a évidemment pas disparu dans les provinces et l'absence d'une fonction sur les sceaux ne doit pas s'interpréter systématiquement comme sa disparition. Des *épiskeptitai* servent encore à la fin du XI<sup>e</sup> siècle comme les frères Kritobouloi, mentionnés dans une lettre de Théophylacte de Bulgarie<sup>45</sup> ou l'*épiskeptitès* d'Athènes dont les *praktika* étaient vérifiés par Serge Nomikopoulos<sup>46</sup>. De même, si le logothète

<sup>41</sup> P. MAGDALINO, Justice and Finance in the Byzantine State, in: Law and Society in Byzantium Ninth–Twelfth Centuries, ed. by A. LAIOU – D. SIMON. Washington, D.C 1994, 113–114.

<sup>42</sup> Nicetae Choniatae Historia, ed. I.A. VAN DIETEN (CFHB 9). Berlin–New York 1975, 208–209 (désormais Chôniatès, Historia).

<sup>43</sup> N. OIKONOMIDES, Title and Income at the Byzantine Court, in: H. MAGUIRE (ed.), Byzantine Court Culture from 829 to 1204. Washington, D.C. 1997, 209 (repris dans Idem, Social and Economic Life in Byzantium. Aldershot 2004, XVII).

<sup>44</sup> J.-P. ZEPOS, Jus graeco-romanum, I. Athènes 1931, 334 (Palaiia logarikè de 1109, qui mentionne l'affermage des impôts de Thrace).

<sup>45</sup> Theophylacti Achridensis epistulae. Introduction, texte, traduction et notes par P. GAUTIER (CFHB 16/2). Thessalonique 1986, lettre n° 21.

<sup>46</sup> F. KOLOVOU (ed.), Michaelis Choniatae Epistulae (CFHB 41). Berlin–New York 2001, lettre n° 82.



du *stratiôtikon* ne survit pas au XI<sup>e</sup> siècle, les rôles militaires continuent d'être mentionnés tout au long du XII<sup>e</sup> siècle<sup>47</sup>. Dès le règne d'Alexis, il apparaît que les anciennes tâches dévolues aux agents de l'État disparus sont acquittées par les «hommes» des bénéficiaires des donations – conditionnelles – et des *pronoiai*. En 1101, en Macédoine, le sébastocrator Isaac, frère d'Alexis I<sup>er</sup>, fait délimiter les terres du couvent d'Iviron, par son *logariastès* Sgouros. Le surplus de terre trouvé est remis au *pronoètès* de l'*épiskepsis* d'Arrabénikeia et Hiérisos<sup>48</sup>. Ces personnages dépendants possèdent tout de même des titres auliques puisque Sgouros est proèdre. Plus étonnant encore, entre 1097 et 1109, Anne Comnène, fille de l'empereur, protectrice du couvent de Patmos, envoie l'un de ses serviteurs, Nicétas Katakalon, régler une question d'ordre public, qui signe en qualité de *doulos* de la pansébaste Anne Comnène<sup>49</sup>.

### UNE LOGISTIQUE EFFICACE ?

Choisissons d'évoquer quelques moments précis. Tout d'abord l'expédition de Crète de 911, sur laquelle les informations officielles sont préservées dans le *De Cerimoniis*. Elles ont reçu un commentaire détaillé de John Haldon. C'est l'unique cas où l'on voit à l'œuvre les fonctionnaires des thèmes, selon une mécanique sans doute en place depuis guère plus d'un siècle. Le protonotaire jouait un rôle majeur dans les provinces pour approvisionner l'armée.

Lors de la campagne qui conduisit à sa défaite près de la forteresse de Mantzikert, Romain Diogène a rassemblé l'armée la plus nombreuse de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, même si des erreurs de renseignements l'ont ensuite conduit à faire face au sultan Alp Arslan avec des forces insuffisantes. Une des raisons qu'avait Diogène de se séparer de corps de troupes valeureux était qu'en s'avançant aussi aventureusement dans les provinces orientales, il était impossible de réunir le ravitaillement nécessaire, considérant l'éloignement de tout port. Toutefois, lorsque l'empereur séjournait encore dans les vieux „thèmes romains“, il avait trouvé des provisions suffisantes et obtenu assez de montures pour sa cavalerie, encore qu'une partie des mercenaires, notamment les Francs qui avaient besoin de chevaux aux qualités adaptées à leur style de charge, aient sans doute été engagés avec leurs montures. Les campagnes précédentes de Diogène indiquaient déjà certes une capacité à rassembler de nombreuses troupes en Anatolie centrale et donc à les équiper et à les ravitailler, mais à condition de les employer pour poursuivre les Turcs par des raids de brève durée. Lorsque en 1068, Diogène fit campagne en Syrie du Nord, son armée s'empara avec ardeur de Hiérapolis (Mambidj), car elle y trouva un abondant ravitaillement<sup>50</sup>.

Les opérations militaires sous Alexis Comnène trahissent également la désorganisation du système traditionnel. En Asie Mineure, les incursions turques ont privé l'Empire des *mitata* de Phrygie qui, depuis l'époque romaine, fournissaient une bonne partie des chevaux pour l'armée. Cette perte explique la pénurie de chevaux sous Alexis Comnène et les efforts de ce dernier pour en acquérir auprès des Occidentaux, notamment le comte de Flandre<sup>51</sup>. Ce furent les provinces européennes, notamment la Thrace, qui prirent le relais. Les grands aristocrates, dont une partie venait de l'Asie Mineure perdue, auxquels les empereurs distribuèrent de grands domaines en Occident, continuèrent à conserver, comme c'était leur habitude en Orient, d'importants élevages. Grégoire Pakourianos, grand domestique d'Alexis I<sup>er</sup>, légua cent dix chevaux, juments et poulains à son monastère<sup>52</sup>.

C'est dans les Balkans que furent reconstitués les élevages des chevaux. Le comte de l'étable n'a pas survécu aux bouleversements administratifs de la fin du XI<sup>e</sup> siècle et à la perte des *mitata* d'Asie Mineure, mais son ancien subordonné, le chartulaire, lui a succédé. Deux chartulaires, en effet, étaient placés sous ses ordres, l'un

<sup>47</sup> Chôniatès, *Historia* 208–209; Jean Kinnamos, *Epitome*, éd. A. MEINEKE. Bonn 1836, 55.

<sup>48</sup> Actes d'Iviron II Du milieu du XI<sup>e</sup> siècle à 1204, éd. J. LEFORT – N. OIKONOMIDÈS – Denise PAPACHRYSSANTHOU, avec la coll. de Vassiliki KRAVARI – Hélène MÉTRÉVÉLI (*Archives de l'Athos* XVI). Paris 1990, n° 50.

<sup>49</sup> Βυζαντινὰ ἔγγραφα τῆς μονῆς Πάτμου Β – Δημοσίων λειτουργῶν, éd. Maria NYSTAZOPOULOU-PELEKIDOU. Athènes 1980, n° 55.

<sup>50</sup> Ataliates, *Historia* 83.

<sup>51</sup> Anne Comnène, *Alexiade*, éd. B. LEIB. Paris<sup>2</sup> 1967, II 109; *Annae Comnenae Alexias. Pars prior. Prolegomena et textus*, rec. D. R. REINSCH – A. KAMBYLIS (*CFHB* 40/1). Berlin–New York 2001, 221–222 (désormais *Alexiade*).

<sup>52</sup> GAUTIER, Pakourianos 125. Il se peut que ce nombre ne représente qu'une partie du troupeau de Pakourianos, qui aura pu faire don de chevaux à ses proches, des militaires.

chargé des écuries de la capitale, l'autre de celles de l'*aplèkton* de Malagina<sup>53</sup>. Au XII<sup>e</sup> siècle, on ne connaît plus qu'un unique chartulaire ou grand chartulaire, effectivement lié aux écuries<sup>54</sup>, comme l'atteste une scholie de Nicétas Chôniatès qui précise, à propos du chartulaire Théodore Choumnos, qu'il était *chartoularios tôn hippostathmôn*<sup>55</sup>. Les chartulaires du temps des Comnènes sont des proches de l'empereur, et se voient confier des tâches variées et de la plus haute importance. Basile Tzintziloukès, qui exerça cette charge sous Jean II et Manuel I<sup>er</sup>, assura la succession de ce dernier en compagnie de Jean Axouch. Il occupait des fonctions civiles, mais il commandait aussi des corps d'armée, comme Andronic Lapardas et Théodore Choumnos, ses successeurs. P. Magdalino a montré que les *chartularata* de Dobrochouvista, Sthlanitsa, Glavinitsa, Bagénéti et Ézeros étaient ainsi dénommées parce que ces circonscriptions dépendaient du chartulaire. Il montre également que ces régions furent à plusieurs reprises visitées par les empereurs en campagne, sans doute en raison des ressources qu'elles offraient aux armées<sup>56</sup>.

Recrutement et fournitures semblent souvent improvisés sous le règne d'Alexis Comnène. Lors de la guerre contre les Petchénègues qui se déroule pourtant dans les provinces européennes, ce sont les généraux qui rassemblent les hommes de l'infanterie et font venir des chariots et du ravitaillement: Nicéphore Mélissènos réquisitionne des fantassins dans les environs de la future bataille du Léboundion. «Lorsque ceux-ci eurent chargé dans des chariots à bœufs leurs bagages avec tout ce qui est nécessaire, ils furent expédiés en hâte vers l'autocrator.»<sup>57</sup> De même, lors du passage des armées croisées, pourtant divisées en plusieurs sections, l'empereur ne pouvant compter sur des stocks d'État suffisants, est également obligé d'organiser des marchés sur la route prévue, y compris lorsque les Latins eurent franchi le Bosphore<sup>58</sup>. Lorsque Alexis prépara son ultime campagne contre les Turcs en 1116, réunissant une nombreuse armée avec l'intention d'attaquer Ikonion même, il est embarrassé, selon Anne Comnène, non seulement par les attaques de goutte, mais aussi par les limites de sa logistique. Il faut économiser les chevaux: Alexis répartit ses soldats dans les villages autour de Nicomédie «afin que les chevaux et les bêtes de somme pussent avoir une nourriture abondante, car la terre de Bithynie produit du foin en quantité, et que les soldats eux-mêmes se procurassent facilement de Byzance et des environs, par le détroit voisin, ce qui serait nécessaire à leurs besoins». Les soldats ni devaient pas utiliser leurs chevaux ni pour chasser, ni pour se promener de peur de les fatiguer<sup>59</sup>. Quelque temps plus tard, il suffit que le sultan mette le feu aux champs pour arrêter toute offensive byzantine, faute de ravitaillement<sup>60</sup>. Durant ces opérations, lorsque le *basileus* n'est pas en mouvement, il réside avec une partie de ses troupes à Lopadion. À la fin de son règne, la capacité logistique de l'armée byzantine reste modeste, les combats que décrit Anne Comnène se déroulent à l'échelle locale, près de la Bithynie. Même dans cette province, il faut compter sur le ravitaillement qui vient de Constantinople.

La campagne de Myrioképhalon démontre au contraire l'efficacité retrouvée de l'administration de Manuel Comnène. Une partie du ravitaillement est encore pris sur l'ennemi. En combinant les récits de Jean Kinnamos et de Nicétas Chôniatès, nous comprenons que Manuel, soucieux de relever les murailles de Dorylée, a levé une forte armée en Bithynie et dans la région du Rhyndakos qu'il a rassemblée dans le vieil *aplèkton* de Malagina. Pendant que les soldats reconstruisaient la forteresse, d'autres fourrageaient dans les environs, mais les Turcs prenaient soin de brûler tentes et récoltes pour priver les Byzantins de tout ravitaillement. Ce comportement implique que les soldats partaient de chez eux avec peu de matériel. Déjà, les expéditions menées par Jean II contre les Danishmendides avaient été en partie entravées par une ligne de ravitaillement insuffisante. En revanche, lorsque Manuel s'apprêta à attaquer Ikonion, il fit venir de Thrace d'innombrables bœufs et trois

<sup>53</sup> N. OIKONOMIDÈS, Les listes de préséance byzantines des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles. Introduction, texte, traduction et commentaire. Paris 1972, 339.

<sup>54</sup> N. OIKONOMIDÈS, L'évolution de l'organisation administrative de l'empire byzantin au XI<sup>e</sup> siècle (1025–1118). *TM* 6 (1976) 145; IDEM, La tour du grand chartulaire Lapardas à Thessalonique. *Zograf* 27 (1998/1999) 5 (repris dans IDEM, *Social and Economic Life in Byzantium*. Aldershot 2004, XXIX).

<sup>55</sup> Chôniatès, *Historia* 423.

<sup>56</sup> P. MAGDALINO, Τα χαρτουλαράτα της Βόρειας Ελλάδας το 1204, in: Το Δεσποτάτο της Ηπείρου, ed. E. CHRYSOS (*Proceedings of the 1990 Arta Symposium*). Arta 1992, 31–35.

<sup>57</sup> Alexiade (Leib) II 138; (Reinsch) 244.

<sup>58</sup> Alexiade (Leib) II 226; (Reinsch) 314.

<sup>59</sup> Alexiade (Leib) III 194; (Reinsch) 466.

<sup>60</sup> Alexiade (Leib) III 200; (Reinsch) 471.

mille chariots et il emportait une grande quantité de vivres et un important matériel de siège<sup>61</sup>. Nous ignorons malheureusement comment s'effectuèrent ces réquisitions.

Le vieux système des soldats établis sur des terres, qui leur fournissent des moyens de subsistance n'est pas abandonné. Sous Alexis I<sup>er</sup>, les Manichéens qui constituaient un *tagma* spécifique, résident sur leurs domaines où ils peuvent être réquisitionnés et où ils se réfugient dès que possible. Jean II établit des Serbes dans la région de Nicomédie et Manuel des Turcs à proximité de Thessalonique, dans les mêmes conditions, des terres contre le service. Dans le thème de Chaldée, à plusieurs reprises coupé de la capitale, il est possible que des terres stratiotiques se soient maintenues au XII<sup>e</sup> siècle. Les régions maritimes continuaient à être mobilisées pour fournir marins et matériel pour la flotte. À la fin du XII<sup>e</sup> siècle, il semble que les contributions demandées soient entièrement fiscalisées. Les régions côtières du Péloponnèse et de la Grèce furent mises à contribution par le mégaduc Michel Stryphnos, qui dilapida les précieuses levées financières. On constate que ces régions et les îles comme la Crète semblent dépendre directement des services du mégaduc<sup>62</sup>. Ce qui frappe, c'est la diversité des situations – le fait n'est pas nouveau, mais il doit nous rappeler combien l'image d'un Empire centralisé et quasi «jacobin» est trompeuse. Toutefois, le changement est bien réel. Du VIII<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle, nous avons mention, à plusieurs reprises, de la perte de la solde d'un thème, preuve que l'argent des impôts était concentré à Constantinople avant d'être réparti pour être renvoyé dans les provinces. Dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, l'armée de Cilicie était payée à partir des impôts de Chypre directement affectés, sans passer par Constantinople<sup>63</sup>.

## CONCLUSION

La philosophie du prélèvement fiscal change avec la disparition de la plupart des grands bureaux centraux du fisc. Il n'y a aucune innovation sur le fond car l'habitude d'asseoir des dépenses sur des recettes précises, notamment les ressources patrimoniales de l'empereur ou des grands *oikoi* charitables, est attestée de longue date. Mais cette façon de procéder affecte désormais sans doute la majeure partie des dépenses publiques, parallèlement à l'accroissement du patrimoine du fisc et des autres institutions publiques. Les guerres civiles, les invasions de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle et la perte de territoire qui s'ensuivit ont engendré de graves désordres, perceptibles dans les premières années d'Alexis Comnène, et une transformation des pratiques administratives. À une administration contrôlée depuis Constantinople a succédé une administration confiée à un petit nombre de fonctionnaires, souvent membres de la famille impériale, qui ont autorité sur une « maison » (*oikos*) et tirent de leur propre personnel les hommes idoines pour transmettre et accomplir les ordres impériaux. Les notaires, comptables et autres subordonnés des stratèges ou juges de thème, employés jadis dans les bureaux, sont désormais au service des grands. Leur origine sociale ne change guère, mais ils doivent flatter un parent de l'empereur pour faire carrière. Avant comme après cette évolution, le système des recommandations continue d'influencer le recrutement et le contraste réel est sans doute moins important qu'il n'y paraît. Lorsqu'un juge partait en province au XI<sup>e</sup> siècle, il se faisait accompagner par des notaires choisis en fait parmi ses amis ou ses parents. De même, les chefs des grands services comme le *génikon* favorisaient déjà leurs parents et leurs familiers. Il y a eu sans doute accentuation du phénomène. Les empereurs ont su en fait mettre en place des sauvegardes, les sources attestant en effet plus fréquemment qu'auparavant les *logariastai* (comptables). Les deux chefs de l'administration civile étaient des *logariastai*. L'administration – quelque peu privatisée pour user d'un terme anachronique – était en fait solidement contrôlée *a posteriori*, si un empereur énergique, comme Manuel ou Andronic, le souhaitait, ce qui explique que l'Empire ait longtemps conservé sa cohésion.

Il est aussi probable que l'État s'est en partie déchargé du travail en limitant les prélèvements en nature qu'une économie plus monétarisée permettait de compenser par la mise en place de marchés. À nouveau, il faut se garder d'imaginer un changement radical, puisque les marchés accompagnant les armées sont déjà attestés antérieurement. Si l'État prélève moins en nature, il emploie moins d'agents.

<sup>61</sup> Kinnamos 294–299; Chôniatès, *Historia* 178–180. D'après une lettre de Manuel au roi d'Angleterre, la longueur du convoi aurait atteint 10 mille (Roger de Hoveden, *Chronica*, ed. STUBBS, II. Londres 1867, 103).

<sup>62</sup> D. TSOUGARAKIS, *Byzantine Crete: From the 5<sup>th</sup> century to the Venetian conquest*. Athènes 1988, 193.

<sup>63</sup> Chôniatès, *Historia* 137–138.

Le nouveau système mis en place fit preuve de son efficacité durant le règne des empereurs Jean II, puis Manuel, qui surent choisir, parmi leurs parents, les plus capables ou, à l'inverse, attirer dans leurs familles les éléments les plus prometteurs, surtout chez les officiers. Cependant, c'était faire reposer la qualité de l'administration sur la clairvoyance de l'empereur et donc accentuer la personnalisation du pouvoir ; c'était aussi donner plus d'importance au financement local. Ce n'est sans doute pas un hasard, si les deux provinces à faire dissidence le plus rapidement après la mort de Manuel Comnène, furent la Cilicie et Chypre.